

# L'artiste au sein d'une ASBL

Mots clés : Travail / ASBL / Engagement / Association

## 1. L'ASBL : rappel

Pour rappel, une ASBL (association sans but lucratif) est un groupement de personnes qui s'associent au sein d'une association bénéficiant d'une personnalité juridique propre, distincte de celle des membres.

Nombreux sont les artistes qui envisagent d'exercer une activité artistique à travers une telle structure. Pour comprendre l'intérêt d'une ASBL (voir "ASBL dans le secteur artistique" - FICHE 1 : *Pourquoi une asbl?*).

## 2. Avantage d'une ASBL pour exercer une activité artistique

(voir "ASBL dans le secteur artistique" - FICHES 1 à 8)

## 3. L'artiste engagé par une ASBL

L'artiste qui travaille au sein d'une ASBL peut percevoir sa rémunération selon différents procédés :

- L'ASBL engage l'artiste directement en tant que salarié : (voir "ASBL dans le secteur artistique" - FICHE 5 : *L'ASBL, l'artiste et le chômage*) ;
- L'ASBL passe par un intermédiaire afin d'engager l'artiste, par exemple un bureau social pour artiste ou une agence d'intérim (voir "Travailler en tant qu'artiste" - FICHES 7 & 8 : *L'artiste de commande et l'article 1bis & L'artiste intérimaire*) ;
- L'ASBL rémunère l'artiste selon le Régime des petites indemnités (voir "Travailler en tant qu'artiste" - FICHE 9 : *Le RPI*) ;
- L'artiste peut également facturer directement à l'ASBL s'il a un statut d'indépendant ou d'indépendant complémentaire (voir "Le statut de l'artiste" - FICHES 3 & 5 : *Eviter la dégressivité des allocations de chômage & L'emploi convenable et m'activation du comportement de recherche d'emploi.*)

## 4. L'artiste, l'ASBL et l'Onem (chômage)

Voir "ASBL dans le secteur artistique" - FICHE 4 : *Synthèse AG CA.*